

# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2025 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



**MOTO-CLUB:** Moto Club du Berry  
**E-MAIL:** delphine.conesa@hotmail.com  
**TÉLÉPHONE:** 06.98.07.63.08  
**ORGANISATEUR TECHNIQUE:** Delphine CONESA

**N° D'ÉPREUVE FFM:** 526  
**DATE:** du 17 au 18 mai 2025  
**LIEU:** Bourges / Soye en Septaine

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Gerard GINDRE	Licence : 173392
Président du Jury ou Arbitre*	Adeline LEMAN	Licence : 165907
Membre du Jury	Pascal BACHELIER	Licence : 137989
Membre du Jury	Philippe LAVRAT	Licence : 124927
Commissaire technique responsable	François DUJON	Licence : 046992
Responsable du chronométrage	Cécile MOINDRAULT	Licence : 314804

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
50cc Championnat de Ligue	6 ans	8 ans	50cc	25€ transpondeur compris
65cc Championnat de Ligue	7 ans	11 ans	65cc	25€ transpondeur compris
85cc Espoirs Champ Ligue	9 ans	15 ans	85cc	42€ transpondeur compris
Américaine	15 ans		125cc à 450cc	47€ transpondeur compris



**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, fortement recommandés : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...	<b>Docteur Katz</b>	Nombre d'ambulance(s) .....	<b>1</b>
Nombre de secouristes .....	<b>6</b>	Temps de trajet (en min) .....	<b>10 min</b>
Hôpital le plus proche .....	<b>CH Jacques Coeur Bourges</b>		

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

<b>Accès :</b>		<b>Caractéristiques :</b>	
Nom du site .....	<b>Terrain de cross Soye en Septaine</b>	Longueur du circuit .....	<b>815m</b>
Adresse .....	<b>Les Terres de Poinchy, 18340 Soye en Septaine</b>	Largeur minimum de la piste .....	<b>5m</b>
		Largeur de la grille .....	<b>20m</b>
		Longueur de la ligne droite de départ .....	<b>85m</b>
		Nombre d'OCP* .....	<b>17</b>
		<i>*Officiels Commissaires de Piste</i>	

  

<b>CAPACITÉ MOTO :</b>	<b>CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :</b>
Pendant les essais : <b>24</b>	Pendant les essais : ...
En manche : <b>20</b>	En manche : ...

- **Rappel !** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: **06/03/2025**

**Moto Club du Berry**  
 24, allée Napoléon III  
 18000 BOURGES

*C. O. S. A.*

**VISA DE LA LIGUE**

DATE: **13/03/2025**

Signature numérique de **Christine CAILLY**

Date : **2025.03.13 15:48:22 +01'00'**

**MOTO** FÉDÉRATION FRANÇAISE  
 LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE

**VISA DE LA FFM**

DATE: **31/03/2025**

NUMÉRO: **25/0335**

**MOTO** FÉDÉRATION FRANÇAISE

74 Avenue Parmentier  
 75011 PARIS  
 01 49 23 77 00  
 ffm@ffmoto.org  
 ffmoto.org

*[Signature]*